

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le trente et unième (31<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2022, à treize heures trente (13h30), par voie de visioconférence (selon les consignes sanitaires de la Santé publique en raison de la pandémie).

Participent à cette séance : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assiste également à cette séance, madame la directrice générale Sylvie Foster.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été transmis à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Financement du règlement N° 255 sur la réfection d'une partie de la rue du Quai :
  - 1.1 Résolution d'adjudication.
  - 1.2 Résolution de concordance.
  - 1.3 Adoption du sommaire du tableau combiné.

**Rés # 22-01-27      ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 255 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, AINSI QUE L'INSTALLATION D'UNE VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION ET L'AJOUT D'UN ÉGOUT PLUVIAL DANS LA RUE DU QUAI**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	31 janvier 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	7 février 2022
Montant :	496 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 7 février 2022, au montant de 496 400 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

19 400 \$	2,64000 %	2023
19 800 \$	2,64000 %	2024
20 400 \$	2,64000 %	2025
20 900 \$	2,64000 %	2026
415 900 \$	2,64000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,64000 %

2 - CD DE CHARLEVOIX-EST

19 400 \$	2,83000 %	2023
19 800 \$	2,83000 %	2024
20 400 \$	2,83000 %	2025
20 900 \$	2,83000 %	2026
415 900 \$	2,83000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,83000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 400 \$	1,40000 %	2023
19 800 \$	1,85000 %	2024
20 400 \$	2,15000 %	2025
20 900 \$	2,35000 %	2026
415 900 \$	2,50000 %	2027

Prix : 98,35200

Coût réel : 2,84923 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Claude Poulin, appuyé par monsieur Dany Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 7 février 2022 au montant de 496 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 255. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Rés # 21-12-28

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 496 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 FÉVRIER 2022**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 496 400 \$ qui sera réalisé le 7 février 2022, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
255	213 140 \$
255	283 260 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 255, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Michel Kowalew, appuyé par madame Joannie Bouchard et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 février 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 février et le 7 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>19 400 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>19 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>20 400 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>20 900 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>21 400 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>394 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 255 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés # 21-12-29 ADOPTION DU TABLEAU COMBINÉ

Sur proposition de madame Martine Tremblay, appuyé par monsieur Dany Tremblay et résolu unanimement de procéder à l'adoption du *sommaire du tableau combiné* relatif au financement du règlement d'emprunt N° 255 :



Sommaire du tableau combiné et Attestation

Municipalité/organisme:	15058 M Saint-Siméon	Montant refinancement:	0 \$
Numéro de dossier :	295987	Montant nouvel argent:	496 400 \$
No du financement :	14	Montant total de l'émission:	496 400 \$
Date de l'émission:	7 février 2022		

Règlements visés par cette émission: 255

Attestation ministère des Affaires municipales et Habitation Québec, le 7 décembre 2021

La présente attestation confirme au ministère des Finances que les règlements d'emprunts faisant l'objet de la présente émission ont été autorisés conformément à la loi et que le tableau combiné ci-annexé présente le détail de la structure de financement à retenir.

Directrice normalisation de l'information financière par intérim.

*Lucie Chrétien*  
Lucie Chrétien, CPA, CGA

Validation municipalité/organisme

Je \_\_\_\_\_ attesté en date du \_\_\_\_\_ que le(s) montant(s) et terme(s) de \_\_\_\_\_ représentant(e) municipal(e) chacun des règlements d'emprunt énumérés ci-dessus sont conformes à ce que l'organisme désire financer.

Affaires municipales et Habitation  
Direction générale adjointe aux finances municipales  
TABLEAU COMBINÉ

Date de l'émission: 7 février 2022  
Montant de l'émission 496 400 \$

No dossier: 295987  
Taux utilisé 2,55000%



Municipalité/organisme 15058 M Saint-Siméon  
No du financement: 14

ANNÉE	(M)	(M)	TOTAL	
	255	255		
	P. I. Q. M.			
1 2023	8 340	11 060	19 400	
2 2024	8 500	11 300	19 800	
3 2025	8 700	11 700	20 400	
4 2026	9 000	11 900	20 900	
5 2027	9 200	12 200	21 400	
6 2028	9 400	12 500	21 900	415 900
7 2029	9 700	12 800	22 500	394 500 ÉCHÉANCE (6 à 20)
8 2030	9 900	13 200	23 100	
9 2031	10 100	13 500	23 600	
10 2032	10 400	13 800	24 200	
11 2033	10 700	14 200	24 900	
12 2034	11 000	14 600	25 600	
13 2035	11 200	14 900	26 100	
14 2036	11 500	15 300	26 800	
15 2037	11 800	15 700	27 500	
16 2038	12 100	16 100	28 200	
17 2039	12 500	16 500	29 000	
18 2040	12 700	16 900	29 600	
19 2041	13 100	17 400	30 500	
20 2042	13 300	17 700	31 000	
<b>TOTAL</b>	<b>213 140</b>	<b>283 260</b>	<b>496 400</b>	
ANNÉE 5	169 400	225 100	394 500	

*Lucie Chrétien*

**Rés # 19-12-30      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 13 h 37.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale/ Secrétaire trésorière